

L'ANAH, subvention pour améliorer les conditions de vie des particuliers

L'ANAH, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat met en place depuis plusieurs années des aides dans le but d'aider les particuliers à réaliser **divers projets d'aménagements**. Les aides et subventions de l'ANAH ont été mises en place pour encourager les gestes environnementaux en récompensant les personnes soucieuses de réduire leur dépense énergétique par des subventions.

Les aides de l'agence ANAH sont disponibles peu importe votre statut juridique (personne physique ou morale), vous pouvez bénéficier des aides et subventions de l'ANAH dans la mesure où vous appartenez à l'une des catégories suivantes :

- Syndicats de copropriété désirant réaliser des parties communes ;
- Bailleurs propriétaires ;
- Propriétaires occupant leur habitation.

À noter que tous les **travaux ne sont pas éligibles à une subvention de l'ANAH**. C'est le cas par exemple des travaux de rénovation ou d'isolation.

Quels sont les critères pour avoir le droit aux aides de l'ANAH ?

Pour les particuliers propriétaires, ces subventions sont attribuées selon les niveaux de revenu. À partir d'une certaine tranche, vous n'êtes plus **éligible aux subventions de l'ANAH**. Mais sachez que ces plafonds sont calculés également en fonction du nombre d'habitants au sein de votre foyer. En conséquence, ces plafonds sont assez élevés et une grande majorité de la population reste éligible à ces aides.

Les travaux de rénovation et d'isolation peuvent faire bénéficier des aides et subventions de l'agence dans la mesure où les logements concernés ont au minimum 15 ans. Ces travaux doivent être :

- Exclusivement réalisés par des **professionnels du bâtiment et artisans agréés**;
- D'un **montant minimum de 1500€ hors taxes** (exception pour les revenus les plus modeste dont le montant des travaux n'est pas plafonné).

Ne passez donc pas à côté de ce coup de pouce précieux. Si vous souhaitez connaître la **liste complète des travaux éligibles et le montant des subventions** en fonction

de votre statut, de vos revenus, de votre foyer ou encore **les démarches à effectuer pour déposer un dossier**, nous vous conseillons vivement de lire le guide officiel des aides de l'ANAH. Ce guide est très détaillé et répondra facilement à toutes vos questions. Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour **effectuer votre demande d'aides et de subventions travaux**.

http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_aides/anah_guide_des_aides_janvier_2015.pdf